GREFFE
VILLE DE BEAUCEVILLE

AVIS PUBLIC

Rôle triennal d'évaluation 2026-2027-2028 - 2e exercice financier

Avis public est donné, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) :

Que le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation foncière 2026-2027-2028 de la Ville de Beauceville a été déposé au bureau du greffier de la Ville le **8 septembre 2026** ;

Que pour l'exercice financier 2027 du rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028 de la Ville de Beauceville, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

Qu'un extrait du rôle peut être consulté sur le site Internet suivant : https://www.mrcbeaucecentre.ca/services-aux-citoyens/evaluation-fonciere/ ;

Que toute personne intéressée peut également en prendre connaissance du lundi au jeudi, sauf les jours fériés, de 8h30 à 12h00 (midi) et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00, au Service du greffe, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1 ;

Qu'une plainte peut être logée, dans les délais prescrits par la loi, si une modification au rôle a été effectuée par l'évaluateur, par certificat ;

Que toute plainte ou demande de révision relative au rôle d'évaluation foncière doit, sous peine de rejet :

- Être déposée à l'adresse suivante ou y être envoyée par courrier recommandé :
 - MRC Beauce-Centre
 111, 107e Rue, Beauceville (Québec), G5X 2P9
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse indiquée ci-dessus ou en ligne au https://www.mrcbeaucecentre.ca/services-aux-citoyens/evaluation-fonciere/ ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 71-97 de la MRC Beauce-Centre et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Beauceville, province de Québec, le 5 novembre 2026.

Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 5 novembre 2026 et une copie sera publiée dans l'édition du 11 novembre 2026 du journal l'Éclaireur Progrès.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 novembre 2026, à Beauceville, province de Québec.

Me Sandra Bernard, greffière

540, boul. Renault, Beauceville (Québec) G5X 1N1
Téléphone : (418) 774-9137 poste 1111 - Télécopieur : (418) 774-9141
Courriel : greffe@ville.beauceville.qc.ca